

# PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 JUILLET 2013 (2<sup>ème</sup> partie)

### DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

### 2013.07.190 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES - Attribution d'un logement

#### La Commission Permanente:

- DECIDE d'attribuer à Mme Martine RENAUDIN, ATTEE du Conseil régional, le logement n° 4 de type F3 d'une surface de 53 m², situé à la cité scolaire de VOUZIERS, sous forme d'occupation précaire, avec versement d'une redevance locative mensuelle, l'ensemble des charges locatives (eau, gaz, chauffage et électricité) étant supportées par l'occupant;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation précaire du logement avec l'intéressée et le Chef d'Établissement, selon le modèle-type qu'elle a approuvé le 10 octobre 1997.

### 2013.07.191 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES Avis de demande de dérogation - Année 2013-2014

#### La Commission Permanente

DECIDE, après avoir examiné la demande de dérogation à l'obligation de résider, présentée par un personnel logé par nécessité absolue de service dans un collège, à compter de ce jour et pour l'année scolaire 2013-2014, d'émettre l'avis indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

#### 2013.07.192 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS REFERENTS

La Commission Permanente, au titre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des enseignants référents dans les collèges :

- DECIDE d'attribuer une dotation entre chacun des huit collèges concernés :

LEO LAGRANGE à CHARLEVILLE-MEZIERES

LE LAC à SEDAN

SORBON à RETHEL

GEORGE SAND à REVIN

RIMOGNE

NOUVION SUR MEUSE

RIMBAUD à CHARLEVILLE-MEZIERES

Site de LE CHESNE du collège de VOUZIERS-LE CHESNE

Conformément à la convention en date du 10 juillet 2012, la somme sera remboursée au Conseil général par la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes.

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de ce dossier.

# 2013.07.193 - TRANSPORTS SCOLAIRES - Convention tripartite Département - Communes - Transporteurs - Année scolaire 2013-2014

La Commission Permanente, au titre de la desserte des hameaux et fermes non accessibles ou secteurs non desservis par des véhicules de transports en commun :

- PREND ACTE que le nombre de conventions à passer pour l'année scolaire 2013-2014 n'est pas connu à ce jour ;
- PREND ACTE de la tarification 2013-2014;
- APPROUVE la convention-type à intervenir avec les Communes et les transporteurs, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE la reconduction des conventions avec les Communes, pour lesquelles les circuits sont maintenus :
- AUTORISE la mise en place de nouvelles conventions, pour les élèves résidant à plus de 3 km et habitant des écarts ou des fermes ;
- AUTORISE la suppression des conventions avec les Communes, lorsqu'il n'y a plus d'élève scolarisé;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents et tout acte à intervenir ;

- PREND ACTE qu'une communication détaillée lui sera soumise ultérieurement, accompagnée d'un tableau récapitulatif faisant état des conventions tripartites, établies pour l'année scolaire 2013-2014.

#### 2013.07.194 - TRANSPORTS SCOLAIRES

### Prise en charge du transport des élèves de SEGPA dans le cadre d'une mise en réseau

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique de mise en réseau et de coopération entre les établissements scolaires et les établissements spécialisés :

- AUTORISE le renouvellement, pour l'année scolaire 2013-2014, de la prise en charge du coût du transport des élèves de SEGPA et de l'établissement SAAME Les Sylvains de DRICOURT, dans le cadre d'une mise en réseau, en confiant ce transport à l'entreprise Jean-Marc Georges PETITPIERRE de SEMUY :
- AUTORISE, à titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'élèves à prendre en charge, le remboursement au collège de Vouziers, du transport prévu le 15 novembre 2013 par la RDTA.

### 2013.07.195 - AERODROME DE CHARLEVILLE-MEZIERES Convention d'occupation du domaine public entre le Conseil général des Ardennes et METEO

La Commission Permanente, dans le cadre du départ, programmé en septembre 2013, du personnel de METEO FRANCE, actuellement en poste au Centre Météorologique, situé sur l'aérodrome de CHARLEVILLE-MEZIERES:

- AUTORISE la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public entre le Conseil général des Ardennes et METEO FRANCE, pour une période effective de trois ans, renouvelable tacitement deux fois au maximum, prévoyant notamment que tous les frais relatifs à l'exploitation météorologique sont pris en charge intégralement par METEO FRANCE, ainsi que le versement d'un loyer d'occupation du domaine public ;
- APPROUVE les termes de cette convention, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document ainsi que tout acte à intervenir.

# 2013.07.196 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE AVEC REIMS METROPOLE, LE CONSEIL GENERAL DE L'AISNE ET METZ METROPOLE

#### La Commission Permanente:

**FRANCE** 

- APPROUVE les conventions-cadre pour la réalisation de fouilles d'archéologie préventive à intervenir avec la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, le Conseil général de l'Aisne et la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents, ainsi que tout acte qui s'avérerait nécessaire dans le cadre de cette opération.

#### **DIRECTION DES SOLIDARITES**

# 2013.07.197 - ACTIONS D'EDUCATION A LA SEXUALITE EN MILIEU SCOLAIRE Convention de partenariat

#### La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre d'actions d'éducation à la sexualité en milieu scolaire et s'agissant des interventions des conseillères conjugales du Conseil général, d'autoriser le Président à signer la convention relative aux actions d'éducation à la sexualité en milieu scolaire à intervenir avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

# 2013.07.198 - PLACEMENT D'ADULTES HANDICAPES EN ETABLISSEMENT BELGE (JL - SR - OB)

#### La Commission Permanente:

- APPROUVE le maintien en établissements belges des adultes handicapés suivants :
- Monsieur JL, au Foyer de Vie "Le Fourneau David Les Iris", pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2017.
- Madame SR, au Foyer Occupationnel "Le Domaine des Sorbiers", pour la période du 20 septembre 2013 au 31 janvier 2018,
- Monsieur OB, au Foyer de Vie "Home Léon Henrard", pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2023,
- AUTORISE le Président à signer, les établissements n'étant pas tarifés par le Conseil général, les conventions nominatives d'admission à passer avec les établissements, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

# 2013.07.199 - CONVENTION DE DELEGATION DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA LEVEE DES FREINS SOCIOPROFESSIONNELS DES BENEFICIAIRES DU RSA DE MOINS DE 26 ANS AUX MISSIONS LOCALES

La Commission Permanente, afin de poursuivre la bonne collaboration existant entre le Conseil général et les quatre missions locales du département, dans le cadre de l'accompagnement à la levée des freins socioprofessionnels des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active de moins de 26 ans :

- APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec les quatre missions locales, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents.

### **DIRECTION DES FINANCES**

# 2013.07.200 - DACES - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE Année scolaire 2012-2013 - Cinquième répartition

#### La Commission Permanente:

- DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité, selon la répartition jointe en annexe à la délibération à la délibération :
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

### 2013.07.201 - DACES - BOURSES D'ETUDES LINGUISTIQUES - Troisième répartition 2013

#### La Commission Permanente:

- DECIDE d'attribuer une bourse d'études linguistiques pour le séjour détaillé en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

### 2013.07.202 - DACES - SUBVENTIONS AUX STRUCTURES AYANT TRAIT A L'EDUCATION

La Commission Permanente, au titre des aides du Conseil général aux structures dont les compétences ont trait au domaine de l'éducation :

- DECIDE d'attribuer au Centre de Formation des Apprentis Interprofessionnel (CFAI) de CHARLEVILLE-MEZIERES une subvention pour le projet qu'il a présenté dans le cadre d'un appel à candidatures réalisé par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) pour le 50ème anniversaire de la réconciliation Franco-Allemande. Ce projet consiste à éditer un journal d'informations, traduit en français et en allemand, destiné aux jeunes sur l'actualité entre les deux pays, et à réaliser un webdocumentaire, en collaboration avec un CFA de FRANCFORT, après réalisation d'un voyage pédagogique du 27 avril au 2 mai 2013 à FRANCFORT pour la classe BP Coiffure 2ème année;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à l'application de cette décision.

# 2013.07.203 - DACES - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES Classes vertes - Cinquième répartition

La Commission Permanente, au titre de la participation du Conseil général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires :

- DECIDE d'attribuer des subventions selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

# 2013.07.204 - DACES - AIDES AUX FORMATIONS BAFA, BAFD ET BNSSA Cinquième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général en faveur des Ardennais suivant une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique):

- DECIDE d'accorder des aides selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

### 2013.07.205 - DACES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - Sixième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en direction du sport de masse :

- DECIDE d'accorder des subventions pour l'organisation ou la participation d'associations à des manifestations sportives, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

## 2013.07.206 - DACES - SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DE L'OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB DE CHARLEVILLE-MEZIERES

#### La Commission Permanente:

- DECIDE, compte tenu des difficultés financières rencontrées pour terminer la saison sportive 2012-2013, en raison d'un litige prud'homal, d'accorder à l'association l'Olympique Football Club de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES une avance sans intérêt remboursable à compter du mois de septembre 2013 ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir, telle qu'elle figure en annexe à la délibération :
- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte relatif à cette décision.

## 2013.07.207 - DACES - RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONNEMENT D'ASSOCIATIONS CULTURELLES

La Commission Permanente, au titre de la politique de conventionnement en direction de certaines associations œuvrant dans le domaine culturel, afin de les conforter dans la pérennisation de leurs actions :

- DECIDE d'attribuer à l'Association "Espace Théâtre Louis Jouvet" de RETHEL, une subvention pour l'année 2013 ;
- APPROUVE les termes de la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2013-2016, à intervenir avec cette association, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte relatif à cette décision.

### 2013.07.208 - DACES - PROTECTION DU PATRIMOINE - Deuxième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en matière de protection du patrimoine, pour financer les travaux de restauration des bâtiments et objets mobiliers, classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, et les travaux portant sur le clos, le couvert et les vitraux des édifices cultuels non protégés du département :

- DECIDE d'accorder des subventions selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre des opérations subventionnées.

### 2013.07.209 - DACES - REDYNAMISATION DE L'HISTORIUM DU CHATEAU FORT DE SEDAN

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique d'aide à l'équipement culturel en faveur des Communes et Groupements de Communes ainsi que des associations pour l'achat d'équipements et l'aménagement de bâtiments destinés à la réalisation de projets culturels, en excluant les opérations d'entretien, et considérant l'importance du projet pour le département :

- DECIDE d'attribuer une subvention à la Ville de SEDAN pour la redynamisation de l'historium du château fort ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

# 2013.07.210 - DACES - FONDS CULTUREL DEPARTEMENTAL - Manifestations culturelles Troisième répartition

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil général aux organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire départemental tout au long de l'année :

- APPROUVE la répartition de subventions, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- APPROUVE la convention relative à la préparation de la 9<sup>ème</sup> édition du cabaret vert (éco-festival rock et territoire) qui se tiendra du 22 au 25 août 2013 à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES à intervenir avec l'association FLAP, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte à intervenir relatif à ces décisions.

### 2013.07.211 - DACES - DEVOIR DE MEMOIRE - Deuxième répartition

La Commission Permanente, au titre du Devoir de Mémoire :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

### 2013.07.212 - DATE - SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS PUBLICS Aménagement de Parcs d'Activités - Zone de WE

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil général aux investissements publics et compte tenu du projet qui doit permettre de sauvegarder et de développer une entreprise à forte plus value dans un secteur rural :

- DECIDE de déroger au règlement d'intervention, pour accompagner la réalisation de la Zone d'Activités de WE:
- DECIDE d'attribuer à la Communauté de Communes des Trois Cantons pour l'aménagement de cette zone :
- une subvention.
- une avance à taux zéro, remboursable au fur et à mesure de la vente des terrains,
- DECIDE d'accorder, à la Commune de CARIGNAN, une subvention pour la réalisation d'un giratoire sur la RD 8043 et de la voirie primaire centrale ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

#### 2013.07.213 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE DES PME

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'accorder à la SARL CHOOZ TECHNI FINITION, située à CHOOZ, une avance à taux zéro ;
- DECIDE d'accorder à la SASU NOUYRIGAT, située à MARGUT, une avance à taux zéro ;
- DECIDE d'accorder à la SARL ARDENNES GRANULES, située à SIGNY LE PETIT, une avance à taux zéro :

Ces avances à taux zéro sont remboursables en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, les aides représentant 15 % des investissements éligibles.

- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions,

# 2013.07.214 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES PME ET AIDE A LA PARTICIPATION DES PME A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES EXTERIEURES A LA REGION

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général aux investissements des Petites et Moyennes Entreprises et aux PME participant à des manifestations commerciales à l'extérieur de la région Champagne-Ardenne :

- DECIDE, au titre de l'aide aux investissements des PME, l'attribution d'avances sans intérêt, remboursables en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, au bénéfice des entreprises répertoriées en annexes 1 et 2 à la délibération;
- DECIDE, au titre de l'aide aux PME participant à des manifestations commerciales extérieures à la région Champagne-Ardenne, l'attribution d'une subvention à l'entreprise répertoriée en annexe 3 à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

#### 2013.07.215 - DATE - DIAGNOSTIC "GEODE"

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil général aux entreprises réalisant le diagnostic GEODE, prestation reconduite par la Banque de France, par convention du 8 juillet 2011 :

- DECIDE d'allouer des subventions selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif aux décisions prises.

### 2013.07.216 - DATE - JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE EN ARDENNE - "Clin d'oeil de Mômes"

La Commission Permanente, au titre des affaires économiques :

- DECIDE, compte tenu du caractère pédagogique de l'action, d'accorder à la Jeune Chambre Economique en Ardenne une subvention pour la réalisation de l'opération intitulée "Clin d'œil de Mômes", qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> avril au 14 juin 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

# 2013.07.217 - DATE - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES ARDENNES Action "Diagnostic global des entreprises artisanales"

La Commission Permanente, au titre du développement économique :

- DECIDE d'accorder à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes une subvention, dans le cadre de la mise en place de l'action "Diagnostic global des entreprises artisanales" ayant pour objectif le maintien et le développement des parts de marché des entreprises et donc, de l'emploi ainsi que les pratiques internes et l'accroissement de la productivité et de la rentabilité;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de cette décision.

### 2013.07.218 - DATE - AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général visant à développer l'offre touristique sur le territoire ardennais :

- DECIDE, dans le cadre des dossiers parvenus complets en 2012, d'attribuer des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- DECIDE, au titre des dossiers portés par des collectivités ou établissements publics, d'attribuer une subvention à la commune d'OLIZY-PRIMAT pour la restauration de 2 lavoirs, et une subvention à la Communauté de Communes Meuse et Semoy, pour le réaménagement, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, du Chemin des Crêtes, situé à MONTHERME;
- DECIDE, au titre d'un dossier porté par un particulier, d'attribuer une avance à taux zéro remboursable en 7 annuités après un an de différé à M. BP-B, pour son projet de gîte rural modulable situé à HOUDILCOURT;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions.

### 2013.07.219 - DATE - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - Quatrième répartition

La Commission Permanente, au titre du Programme de Rénovation Urbaine pour la réalisation d'opérations d'aménagement d'espaces publics :

- DECIDE d'accorder des subventions pour les opérations détaillées en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les arrêtés de subvention et tout acte à intervenir relatif à ces décisions.

### 2013.07.220 - DATE - ACTIONS EN FAVEUR DE L'EAU POTABLE - Deuxième répartition 2013

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général en faveur de l'eau potable :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

### 2013.07.221 - DDS - EP/PE - AIDES AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil général en faveur des structures à caractère social :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2013, aux associations suivantes :
- Le Trait d'Union de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.
- l'Association Départementale d'Aide aux Assistants Familiaux Ardennais (ADAAFA) de CHARLEVILLE-MEZIERES.
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces décisions.

# 2013.07.222 - DDS - ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR DU LOGEMENT Aides aux collectivités pour la réhabilitation ou la création de logements locatifs

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil général en faveur du logement, destinée aux collectivités pour la réhabilitation ou l'aménagement de logements locatifs dans des communes rurales de moins de 2 000 habitants :

- DECIDE d'attribuer des subventions, réparti comme suit :
- Commune de RENNEVILLE pour la réhabilitation d'un appartement de type 5, d'une surface habitable de 137 m² répartie sur deux niveaux
- Commune d'AOUSTE pour la réhabilitation d'un appartement de type 5, d'une superficie de 174 m²
- Commune de RUMIGNY pour la création de 3 appartements de type 3, dans l'ancienne caserne de gendarmerie, d'une surface habitable de 84 à 86 m², avec garage et jardin
- Commune de SAINT MARCEL pour la création de deux logements : un appartement de type 4 (159 m²) avec entrée et garage au rez-de-chaussée et l'ensemble des pièces à l'étage, et un appartement de type 3 (110 m²) réparti sur deux niveaux avec garage
- Commune de PAUVRES pour la réhabilitation d'un logement communal de type 4, d'une surface habitable de 93 m²
- Commune d'ETEIGNIERES pour la construction de deux pavillons mitoyens de type 2 (72 m²) avec garage et de deux pavillons en duplex de type 3 (94 m²) avec garage
- SIVOM DE MACHAULT pour la réhabilitation d'un logement cantonal de type 5 d'environ 160 m²
- Commune de BALHAM pour la réhabilitation d'un logement de type 3 (132 m²) réparti sur deux niveaux
- Commune de SAINT PIERREMONT pour l'aménagement d'un appartement au premier étage du bâtiment de la Mairie de type 3 (85 m²)
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces décisions.

# 2013.07.223 - DRI - RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE - Répartition 2013

La Commission Permanente, au titre des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière communale :

- DECIDE d'approuver la répartition de crédits, conformément au détail figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

# 2013.07.224 - DDP - RESERVES FONCIERES COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES Subventions

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en faveur des communes dans le cadre de la politique d'aide aux réserves foncières communales ou intercommunales, notamment pour l'acquisition de terrains :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

# 2013.07.225 - DSI - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RADIOAMATEURS AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE DES ARDENNES

La Commission Permanente:

- DECIDE d'attribuer à l'Association Départementale des Radioamateurs au Service de la Sécurité Civile des Ardennes (ADRASEC 08) une subvention de fonctionnement pour 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

### **DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES**

# 2013.07.226 - PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DES VIEILLES-FORGES - Enquête publique et acquisition des terrains sur la commune de LES MAZURES

La Commission Permanente, dans le cadre du projet de reconstruction de la station d'épuration des Vieilles-Forges :

- AUTORISE le Président à engager les procédures nécessaires au lancement des enquêtes d'utilité publique et parcellaire, en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération et la prise de l'arrêté de cessibilité des terrains, d'une surface d'environ 2 hectares, au lieudit "la Fenderie", sur le territoire de la commune de LES MAZURES, dont l'acquisition est nécessaire ;
- DECIDE l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet, au besoin, par voie d'expropriation, compte tenu de son utilité publique ;
- DONNE mandat au Président pour engager la procédure d'expropriation, pour cause d'utilité publique ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **DIRECTION DU PATRIMOINE**

## 2013.07.227 - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES COMMUNALES COUVERTES EN TELEPHONIE MOBILE "ZONE BLANCHE" DU DEPARTEMENT DES ARDENNES

La Commission Permanente, dans le cadre du plan d'extension de la couverture en téléphonie mobile "zone blanche" et de l'installation de pylônes accueillant les équipements des opérateurs Orange, SFR et Bouygues Télécom :

- DECIDE d'acquérir les parcelles ci-dessous référencées :

Commune de SAPOGNE FEUCHERES: parcelle cadastrée A 507, d'une superficie de 188 m²,

Commune d'EVIGNY: parcelle cadastrée Y 38 pour partie, d'une superficie de 260 à 300 m² (le document d'arpentage est en cours de réalisation),

Les frais de géomètre ont été pris en charge par les Communes, les frais d'actes de vente seront à la charge du Département.

- AUTORISE le Président à signer les actes de vente et tout document s'y rapportant.

## 2013.07.228 - CESSION DE PARCELLES DEPARTEMENTALES SISES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BAÂLONS, HAGNICOURT, MAZERNY ET WIGNICOURT

#### La Commission Permanente:

- DECIDE de céder les parcelles en nature de pâture et de bois, désignées ci-après, faisant partie de l'ancienne propriété des Consorts de BRUCE, acquise en 1991, dans le cadre de l'aménagement du terrain militaire d'HAGNICOURT, non affectées au terrain militaire et ne présentant plus d'utilité pour le Département :

Commune	Références	Surface
	cadastrales	
BAÂLONS	ZH 72	2 776 m <sup>2</sup>
	ZL 12	2 786 m <sup>2</sup>
HAGNICOURT	YA 53	7 095 m <sup>2</sup>
MAZERNY	A 97	50 606 m <sup>2</sup>
	C 150	3 310 m <sup>2</sup>
WIGNICOURT	A 24	2 628 m <sup>2</sup>
	A 50	17 843 m <sup>2</sup>
	A 51	31 545 m <sup>2</sup>
TOTAL		118 589 m <sup>2</sup>

Les parcelles cédées n'étant pas situées dans une zone aménagée, la présente vente résulte pour le Département du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.

- PREND ACTE que le Président a demandé à la SAFER de procéder à un appel à candidatures et d'étudier les différentes propositions d'acquisition émanant d'agriculteurs ;
- AUTORISE le Président à signer :
- une promesse de vente avec la SAFER qui engagera la procédure de rétrocession aux personnes intéressées, des parcelles énumérées ci-dessus,
- les actes de vente à intervenir avec les acquéreurs qui se substitueront à la SAFER et qui prendront en charge l'ensemble des frais de notaire,
- tout autre document relatif à ces ventes.

#### 2013.07.229 - CESSION D'UN TERRAIN A RUMIGNY

#### La Commission Permanente:

- DECIDE de céder à M. David COCHON, domicilié à RUMIGNY, 18 rue de Mon Plaisir, gérant du Garage de la Gare, la parcelle cadastrée AB 113, d'une surface de 1 304 m², limitrophe de sa propriété, conformément au plan joint en annexe à la délibération, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur; Cette parcelle n'étant pas située dans une zone aménagée, la présente vente résulte pour le Département du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout autre document relatif à cette vente.

#### 2013.07.230 - VENTE DE TERRAIN A NOUZONVILLE

#### La Commission Permanente:

- DECIDE de céder à la Commune de NOUZONVILLE, en vue du développement de jardins ouvriers auprès de la population nouzonnaise, la parcelle cadastrée AC 782, située lieu-dit "Ile Sainte Marguerite" à NOUZONVILLE, d'une surface de 8 048 m², l'ensemble des frais et notamment d'actes notariés étant à la charge de la Commune de NOUZONVILLE;

Cette parcelle n'étant pas située dans une zone aménagée, la cession par le Département résulte du simple exercice de la propriété.

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

# 2013.07.231 - RD 236 A LA FEREE ET RD 31E A TOURNAVAUX Conventions de gestion et d'entretien des travaux d'aménagement

#### La Commission Permanente:

- PREND ACTE que les Communes de LA FEREE et de TOURNAVAUX ont accepté, par délibération de leur Conseil Municipal, la gestion et l'entretien des travaux d'aménagement à l'issue des travaux, respectivement aux abords de la RD 236 et de la RD 31E;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de gestion et d'entretien des aménagements sur les RD 236 et 31E, en traverse d'agglomération, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

#### DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

# 2013.07.233 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT - Cession d'actions à des collectivités ou groupements de collectivités ardennaises en vue de leur adhésion à la société - Juillet 2013 La Commission Permanente :

- APPROUVE la cession, d'une action de la société SPL-XDemat détenue par le Département des Ardennes, aux collectivités listées dans le tableau joint en annexe, en vue de leur adhésion à la société ;
- APPROUVE la cession, d'une action de la société SPL-XDemat détenue par le Département des Ardennes, aux collectivités ardennaises qui transmettraient leur demande d'adhésion, avant le 12 juillet 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte de cession d'actions et tout document s'y rapportant, au nom du Département des Ardennes.

### 2013.07.234 - PARTENARIAT CONSEIL GENERAL DES ARDENNES - ORANGE Expérimentation des technologies majeures du Haut Débit et du Très Haut Débit fixe et mobile

La Commission Permanente, dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation des technologies majeures du Haut Débit et du Très Haut Débit fixe et mobile :

- APPROUVE le projet d'acte de partenariat entre le Conseil général des Ardennes et Orange, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.